

LE **CANARD**



Edito

Le thème principal de ce nouveau numéro du CANARD est le risque d'inondations qui concerne l'ensemble du territoire de la commune.

Vous y découvrirez en résumé ce que j'ai expliqué pendant la réunion publique de juin dernier, ainsi qu'une brève description du Plan Communal de Sauvegarde mis en place pour gérer la situation de crise qu'amènerait une inondation.

Il ne s'agit pas bien sûr d'alarmer inutilement la population face à un évènement dont la probabilité, heureusement, reste faible ; mais au contraire de rassurer face à des inquiétudes légitimes, souvent exacerbées par les évènements que nous voyons régulièrement dans les différents médias nationaux.

En 2010, d'importants travaux de restauration ont été menés sur et dans le bâtiment de la Mairie. Ce bâtiment qui date du XVIIIème siècle avait bien besoin d'être rénové. Ceci a été fait avec un souci de respecter l'authenticité et l'histoire de ce lieu de rencontre entre les services administratifs, le Conseil Municipal et l'ensemble des habitants.

Le bureau d'accueil a été réaménagé, de façon à agrémenter le cadre de travail du personnel, mais aussi l'accueil du public. Je vous encourage vivement à venir y chercher tous les renseignements dont vous avez besoin pour la vie quotidienne, mais aussi pour les cas particuliers que vous n'arrivez pas à résoudre seul. Nous vous y attendons et vous recevrons avec plaisir.

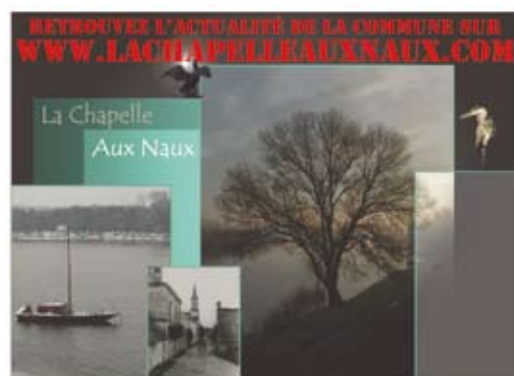
A la fin d'une année encore une fois difficile pour beaucoup, mais au seuil d'une nouvelle que j'espère plus favorable, je vous souhaite au nom du Conseil Municipal de passer d'agréables fêtes.

Bonne lecture !

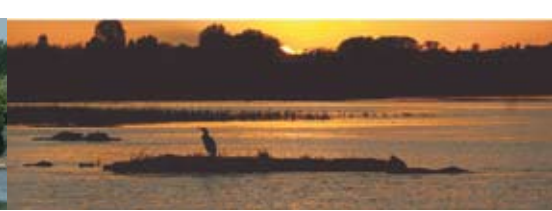
Philippe
MASSARD

Sommaire

Brocante	p 2
La Clémence	p 2
Concert	p 3
Fête des Bateliers	p 3
Fleurissement	p 4
Marquage D16	p 4
Découverte biodiversité	p 4
Plantations	p 5
Réunion publique Lignièrès	p 5
Familles Rurales	p 5
Réunion publ. inondations	p 6/7
Travaux Mairie	p 8/9
Plan Communal Sauvegarde	p 10/11
Nouveau mobilier	p 12
Informations diverses	p 12
Agenda	p 12




Commune de
La Chapelle-aux-Naux



Brocante

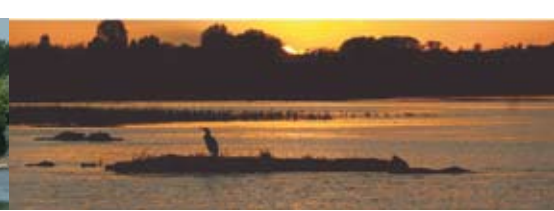
La brocante du mois de mai, organisée comme chaque année par les familles rurales a connu une forte affluence comme d'habitude, malgré un temps orageux peu favorable...

La Clémence

La Clémence dont on peut voir la silhouette familière a bord de la Loire, accompagnée du fûtreau le Balbuzard a eu droit à une petite remise en état, les bateliers profitant de la baisse de la Loire pour la mettre à sec sur le port.



Malheureusement, à cause d'une de ces directives européenne dont on a parfois du mal à comprendre l'utilité, il va falloir la modifier pour augmenter sa flottabilité. Très grosses dépenses en perspective pour l'association des Bateliers dont la trésorerie va être mise à mal malgré de possibles subventions.



Concerts



Les Familles rurales organisent depuis l'année dernière deux concerts dans l'année à l'église, dont un avec l'aide du service culturel de la Communauté de Communes.



Le 12 septembre, le groupe Fitivavia est venu donner un concert de Gospel devant une assistance ravie par le spectacle merveilleusement rendu par la superbe acoustique de l'église.



Le 10 juillet un merveilleux concert lyrique, organisé par les Familles Rurales, a été donné à l'église par Joëlle Labrosse accompagnée au piano par Françoise Hérot. Quelques morceaux d'opéra classiques et d'autres plus récents (répertoire d'Edith Piaf) ont été magnifiés par la voix exceptionnelle de la chanteuse.



Fête des bateliers

La traditionnelle fête des bateliers n'a pu se tenir comme d'habitude à la Plesse du Bourg en bord de Loire en raison d'une météo excécrable ; même le feu d'artifice offert par la municipalité a été annulé et reporté à l'année prochaine.

Malgré tout, le repas du soir, transporté par force dans la salle des fêtes, a eu tellement de succès qu'il a malheureusement fallu refuser du monde...





Fleurissement

Depuis 2009 la municipalité a décidé de faire un effort sur le fleurissement de la commune, car c'est un des moyens de la rendre plus agréable pour les habitants, mais aussi pour les nombreux touristes qui la traversent, notamment grâce à la Loire à vélo.

Depuis 2008 la municipalité avait demandé deux fois, sans succès, au Conseil Général de marquer la départementale 16 (Levé de la Loire) qui est dangereuse en hiver car étroite et mal balisée. Il a fallu que des délégués de parents d'élèves écrivent à leur tour pour que satisfaction nous soit enfin donnée...

Cela améliore grandement la sécurité la nuit et par temps de brouillard, sur un trajet utilisé notamment par les cars scolaires.



Marquage D16

Découverte de la biodiversité du milieu ligérien



Pendant plusieurs mois le Réseau d'Education à l'Environnement d'Indre et Loire (REE37) avec Graine Centre et la Ligue pour la Protection des Oiseaux a animé des actions de sensibilisation à la nature pour les enfants des écoles. La dernière étape s'est déroulée sur la Plesse du Bourg en bord de Loire à la Chapelle aux Naux le dimanche 27 juin où les œuvres réalisées par les enfants ont été exposées.



Plantations

Suite aux travaux du remembrement qui ont eu lieu en 2008, le Conseil Général devait prendre à sa charge des plantations de haies et d'arbres afin d'améliorer l'écologie du territoire de la commune.



Pour des raisons budgétaires, ces plantations ont été repoussées à l'automne 2010 ; d'ici quelques années de nouvelles haies favorisant la faune et de nouveaux arbres (chênes, frênes) agrémenteront le paysage de la commune.

Réunion publique à Lignières

L'Etablissement Public Loire, en coordination avec la Communauté de Communes, a lancé il y a 5 ans une vaste étude, réalisée par Sogreah, sur les diverses possibilités de diminuer les risques d'inondations dans le Val de Bréhémont. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une réunion publique organisée par la Communauté de Communes dont le Maire est le Vice-Président en charge du Développement Durable.



Les différents scénarios ont été expliqués, et il appartient maintenant aux élus de choisir celui qui pourra être appliqué pour protéger au maximum notre territoire, en espérant que l'Etat aura les moyens financiers de le mettre en œuvre...

Vous pouvez retrouver l'étude Sogreah et l'intervention du Maire sur le site internet de la Chapelle aux Naux (www.lachapelleauxnaux.com)

Familles Rurales

Les Familles Rurales remercient toutes les personnes qui ont répondu aux appels de l'association et surtout les municipalités de La Chapelle Aux Naux et de Lignières pour la gratuité des salles.

Un nouveau départ, très dynamique, pour la « GYM-FORME » avec un nouvel animateur, le jeudi de 19h à 20 h, heure partagée entre : step pour le cardio et renforts musculaires pour le confort : Il n'est pas trop tard pour vous inscrire.

La Gendarmerie de Chinon propose une réunion d'information sur la prévention, les escroqueries, le démarchage à domicile qui aura lieu en mars 2011 à Bréhémont. Si vous êtes intéressés faites-nous le savoir. Pour les personnes seules ou âgées, possibilités de transport gratuit.

Afin de mieux connaître vos besoins et vos attentes, nous vous invitons à nous rejoindre, avec des idées nouvelles, au sein de notre association qui œuvre pour le bien vivre dans nos petits villages...

Familles Rurales 1 bis rue des écoles La Chapelle aux Naux ou tel : 02 47 96 82 74.



Réunion publique risques d'inondations

Le 25 juin le Maire a organisé une grande réunion publique sur les risques d'inondation de la commune; au cours de cette réunion, il a également présenté le Plan Communal de Sauvegarde pages 10 et 11.



Il y a quelques centaines de milliers d'années la Loire était beaucoup plus large...

Au fur et à mesure qu'elle rétrécissait, les habitants vinrent s'installer sur ses bords pour naviguer, pêcher et cultiver la bonne terre que constitue l'ancien lit.

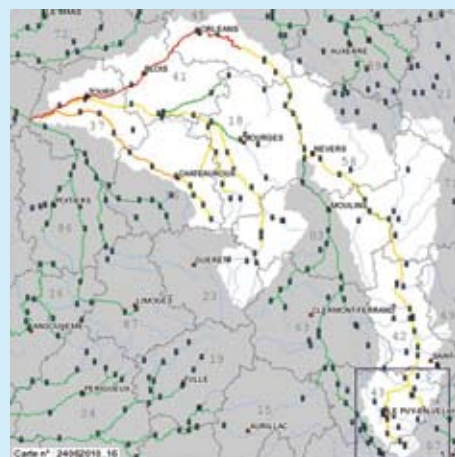
Mais la Loire, dernier grand fleuve sauvage d'Europe, est capricieuse...

Et parfois elle s'étale comme si elle cherchait à reprendre son lit initial.

C'est alors que les territoires qui la bordent se retrouvent inondés...



Les différentes crues de la Loire



De type cévenol : Des masses d'air chaud en provenance de la Méditerranée heurtent les hauteurs des Cévennes et du Vivarais, provoquant des précipitations violentes.

De type océanique : Elles surviennent en général en saison froide après une longue période pluvieuse et concernent surtout les affluents: Cher, Indre, Vienne.

Chacune séparément n'est pas vraiment dangereuse.

Mais c'est la conjonction des deux, appelée crue mixte, qui provoque les plus graves inondations, type 1846, 1856, 1866. Elle a lieu surtout en mai/juin et octobre/novembre.

Un seul barrage est efficace pour écrêter les masses d'eau : Villerest
Sur le site www.vigiecrue.gouv.fr

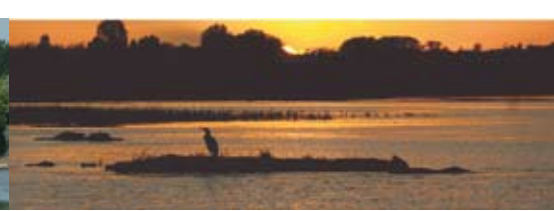
on peut voir en temps réel l'avancée de la crue.

Les déversoirs

En 1892 deux déversoirs ont été construits sur la commune de Villandry, à l'emplacement des brèches qui se sont produites lors des crues de 1856 et 1866 dans la levée du Cher.

Le déversoir du Vieux Cher est appelé à fonctionner le premier, envoyant l'eau dans le Val du vieux Cher.





Travaux à la Mairie



Les travaux de la Mairie dont nous vous parlions dans le dernier numéro du Canard ont commencé début septembre, et doivent être terminés fin décembre.

Il s'agit d'une part d'un ravalement complet des quatre façades (le premier depuis sa construction il y a environ deux siècles) et d'un aménagement intérieur concernant le bureau du secrétariat de Mairie, maintenant plus ouvert et convivial pour les administrés, et toutes les menuiseries intérieures (portes et

fenêtres) qui répondent maintenant aux normes les plus sévères d'économie d'énergie. Le ravalement a été effectué dans les règles de l'art par une entreprise spécialisée, qui a conservé au mieux les marques du temps sur la façade (marques de crues, plaque d'assurance...).

Par ailleurs, la locataire ayant donné congé, le



Conseil a décidé de profiter de la présence sur

place des différents corps de métier pour rénover l'appartement au dessus de la Mairie, qui en avait bien besoin. L'accès à l'appartement aura lieu maintenant à l'arrière de la Mairie, par un nouvel escalier, et non plus par l'entrée principale.

L'ensemble des travaux pour la mairie se montent à 83 500 euros, dont 37 000 euros pour le lot maçonnerie, 33 000 euros pour les menuiseries et 8 000 euros pour plâtrerie et peintures. Le montant total de la rénovation de

l'appartement se monte à 11 000 euros

Le montant total des subventions s'élève à 49 023 € dont 11 250 € donnés par le député de notre circonscription Hervé Novelli.

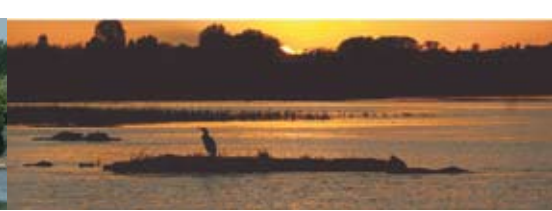
En prévision de la deuxième tranche prévue mi-2011





(construction d'une salle de réunion pour les associations et d'un petit bureau), le local baptisé « prison », car jusque dans les années 1940 on y enfermait ceux qui avaient trop abusé du vin de la région le temps du dégrisement, a été détruit pour laisser la place à un passage aux normes pour handicapés, permettant d'accéder aux nouveaux locaux. Les graffitis inscrits dans la pierre et le bois de la porte ont été conservés (photos).





Le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil de planification et d'organisation communale qui doit permettre, en cas de la survenance d'une crise,

-d'anticiper des situations dangereuses en assurant la protection et la mise en sécurité des populations.

-de préparer les acteurs impliqués dans la gestion de crise et de permettre ainsi de diminuer les incertitudes et actions improvisées.

Présentation de la commune et enjeux

La commune de la Chapelle aux Naux s'étend sur 350 ha encadrés par la Loire et le Vieux Cher. Elle est bordée à l'Est par Villandry, au Sud par Vallères et Lignéres de Touraine et à l'Ouest par Bréhémont.



Au XIX^{ème} siècle, elle a connu trois inondations majeures provoquées par des crues « mixtes », c'est-à-dire à la fois océaniques (fronts pluvieux venant de l'Océan) et cévenoles (précipitations orageuses sur les Cévennes), en 1846, 1856 et 1856 dont de nombreuses maisons portent encore la marque gravée dans la pierre. Depuis, des déversoirs ont été créés en 1891 : un nommé « du Vieux Cher » et l'autre « de la Chapelle aux Naux », mais n'ont jamais servi. Ils sont

situés sur la commune de Villandry, à la confluence du Cher et de la Loire.

La commune est située géographiquement juste après que le Cher se soit jeté dans la Loire, venant grossir le débit de celle-ci. Le débit du Cher est donc à considérer également, et la cote prise en référence est celle de Langeais car celles situées plus près de Tours ne prennent pas en compte cet aléa.

On estime qu'une crue de 50 ans se déclencherait à partir d'un débit de 4500 m³/s à l'échelle de Langeais, avec une cote de 6,15 m. A titre de comparaison (mais la situation n'est pas identique car les levées ont été renforcées depuis, et le barrage de Villerest peut jouer un rôle, modeste cependant), les cotes étaient de 6,30 m en 1846, 6,65 m en 1856 et 6,80 m en 1866.



Le déversoir du Vieux Cher devrait être ouvert en premier en cas de crue de 70 ans avec un débit au confluent du Cher de 4850 m³/s, emmenant les eaux vers le lit du Vieux Cher. L'autre serait ouvert ensuite en cas de crue deux-centennale (6,75 m à l'échelle de Langeais et 5800 m³/s au confluent du Cher), mais entraînerait l'inondation de tout le Val de Bréhémont, touchant les communes de Villandry, Vallères, Lignéres de Touraine, La Chapelle aux Naux, Rigny-Ussé et Bréhémont. Le fonctionnement de ces déversoirs continuerait jusqu'à ce que le débit en Loire redescende en dessous de 3800 m³/s. La probabilité d'une crue centennale (avec inondation certaine) est de 1/100 chaque année.

Cependant, le très mauvais état des digues du vieux Cher, qui ont parfois entièrement disparu (départementale Langeais-Lignéres de Touraine) permet de penser que dès l'ouverture du déversoir du Vieux Cher, une grande partie du territoire de la commune serait inondé.

Plus récemment, en 1982, le niveau de la Loire est monté si haut qu'il était envisagé d'ouvrir le déversoir du Vieux Cher, ce qui a été évité in-extremis. Mais cela montre bien que le risque existe et doit être pris en compte. La cote de la Loire à Langeais était alors de 5,56 m, et son débit de 4250 m³/s (dont 950 m³/s apportés par le cher).

En cas d'inondation nécessitant l'ouverture des déversoirs, la commune de la Chapelle aux Naux serait entièrement sous les eaux (entre 50 cm et 1,50 mètre environ) ; la hauteur pouvant atteindre les 2 mètres à certains endroits comme l'indiquent certaines marques de crues encore visibles sur des maisons anciennes. Le déplacement de toute la population (540 habitants) serait donc obligatoire et devrait être organisé comme indiqué ci-après, sachant que les points de contrôle installés le long de la Loire permettent de prévoir une inondation 2 ou 3 jours à l'avance.

Indépendamment des déversoirs, le risque existe de la création d'une brèche dans les levées, ce qui



entraînerait des conséquences beaucoup plus graves en raison de la force et la vitesse de l'eau se déversant dans la vallée (destruction partielle ou totale des habitations situées à proximité du point de rupture).

D'où l'importance d'éviter de les fragiliser. Par ailleurs, la remontée de la nappe phréatique peut aggraver la situation.



Les différentes étapes de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde sont : **Mise en état de vigilance** dès que la cote atteint 2,20 m à l'échelle du pont de Langeais. Vient ensuite la **phase d'alerte** avec déclenchement du PCS quand cette cote atteint 3,50 m, la suite (**phase de crise**) étant déclenchée en accord avec le Préfet dès qu'elle dépasse 5,60 m. Enfin la **phase de retour** à la normale intervient lorsque la cote repasse en dessous de la cote d'alerte.

Règlement d'alerte communal

1 - Le MAIRE décide d'alerter la population lorsqu'il juge que les informations obtenues de la Préfecture et des services de l'État indiquent un risque grave et prévisible d'inondation.

2 - LES MOYENS employés sont :

a) distribution d'un message d'alerte explicatif par les employés communaux réquisitionnés, sur les risques encourus et les moyens d'y faire face (extraits du PCS). Durée de la distribution : 2 heures maximum.

b) Dans un deuxième temps, si le risque se précise au point d'envisager une évacuation, une deuxième distribution est effectuée, doublée par un appel téléphonique à chaque foyer (effectué par les membres de la Cellule Communication) et par la visite des membres du Conseil Municipal auprès de chaque personne ayant été identifiée « à risque ».

3 - LES COTES D'ALERTE

Seuil de vigilance : Hauteur de la Loire à Langeais 3,50 mètres.

Seuil d'alerte : Hauteur de la Loire à Langeais 4,50 mètres.

Ordre d'évacuation : En accord avec le Préfet s'il y a imminence de l'ouverture des déversoirs ou si une fragilisation importante de la digue est décelée.

4 - LES SECTEURS CONCERNES

De par sa disposition géographique, toute la surface de la commune est concernée ; Il n'y a donc pas de priorités et tout le monde doit être prévenu en même temps.

Cependant, les établissements recevant du public doivent être l'objet d'une attention particulière (Ecole, Mairie, Salle polyvalente, restaurant).

5 - LEVEE DE L'ALERTE

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Maire indique la levée (éventuellement provisoire) de l'alerte. La population est alors prévenue par un message distribué par les employés municipaux.

Organigramme

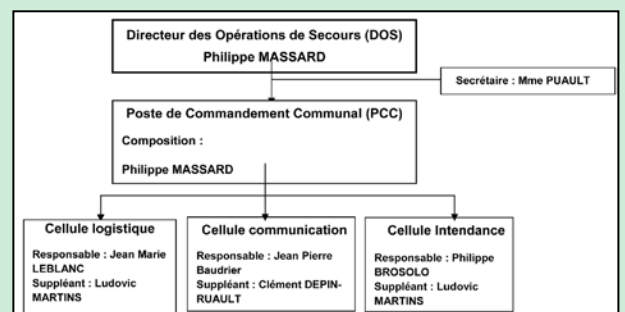
Les cellules d'action ont chacune un rôle spécifique :

La cellule logistique doit : Prévoir les moyens de locomotion pour évacuer les personnes à risque, organiser l'évacuation et le retour après l'inondation.

La cellule communication a pour objectif principal de prévenir la population et de l'informer des décisions du Poste de Commandement Communal.

La cellule intendance doit gérer le ravitaillement du Poste Communal de Commandement et des organismes de secours (SDIS, Gendarmerie etc.)

En cas d'évacuation, la municipalité a conclu une convention avec la commune de Vallères pour y accueillir la population qui n'aura pas pu se déplacer dans la famille ou chez des amis.



Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie et sur le site internet de la commune : www.lachapelleauxnaux.com



Nouveau mobilier

La Communauté de Communes nous a offert du nouveau mobilier communal, beau, pratique, et s'intégrant parfaitement sur le territoire communal.

3 poubelles (utiles surtout en été avec le passage des touristes), 2 parkings à vélos et 2 panneaux d'affichage à la charte du Parc Naturel Régional.



Informations diverses

- **Vœux du Maire** le samedi 8 janvier à 11H à la salle des Fêtes, avec remise des prix du concours des Maisons Fleuries et remise de diplômes aux Anciens Combattants.

Distribution des sacs poubelle par les membres du Conseil les 15 et 22 janvier de 8H30 à 13H à l'atelier municipal.

- **Malgré les aménagements réalisés** sur la voirie venant de la Levée de la Loire, il semble que certains automobilistes roulent encore beaucoup trop vite dans le lotissement des Gagneries, mettant en danger les habitants. Le Maire a demandé à la Gendarmerie de venir faire des contrôles.

- **La municipalité** a signé une convention avec « Présence Verte », association proposant un service de téléassistance des personnes âgées ou handicapées, par laquelle elle prend en charge 50% du forfait d'installation du transmetteur permettant les appels. Renseignements à la Mairie.

- **Rappel du règlement concernant les constructions** : La commune étant située dans une zone entièrement inondable et donc soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (P.P.R.I), il n'est possible de construire que sur les rares terrains situés en zones constructibles (se renseigner à la mairie), avec la règle des 10% de construction au sol possible sur un terrain d'au moins 1000 m² (garage inclus). Concernant les abris de jardin la limite est la suivante : 6 m² pour les terrains situés en zone A3 (inondable) et moins de 20 m² dans les zones constructibles. Dans le doute, renseignez-vous à la Mairie.

- **Le Document d'Information Communal** sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera conçu et édité par la Communauté de Communes sous le contrôle du Maire, Vice-Président en charge du Développement Durable. Distribution dans les foyers prévue au premier trimestre 2011.

Agenda

- Samedi 8 janvier à 11H : Vœux du Maire à la salle polyvalente.
Samedi 22 janvier à 20H : Concours de belotte des Familles Rurales.
Samedi 5 février 19H : Loto du Comité des Fêtes à la salle polyvalente.
Samedi 12 Février 20H : Repas annuel des Familles rurales à la salle polyvalente..
Samedi 5 mars 19H : Loto des Bateliers à la salle polyvalente
Dimanche 10 avril : Concert de blues (Jac Beauchamps) 17H à l'église.
Brocante des Familles rurales le 15 mai

Imprimé sur papier recyclé